

# BULLETIN DE LA CONVENTION PSYCHANALYTIQUE

N° 18 - Novembre 88

## CONTRIBUTION

### Ouverture

Le texte qui a paru dans le dernier bulletin de la convention Psychanalytique sous le titre de "Tradition et Transmission en psychanalyse", quoi qu'il ait été signé d'un seul, s'étale sur le travail collectif poursuivi à l'invention Freudienne. Il témoigne a minima qu'une réflexion s'est tenue sur la question du regroupement des analystes. Cette association prétendue "régionale", étant correspondante collectivement de la Convention Psychanalytique, c'est à ce titre que les questions et les propositions qui suivent sont soumises. La rédaction du texte est celle des psychanalystes, membres du bureau, Marc Le Bailly, Marc Thiberge, Serge Vallon.

### Repons<sup>(1)</sup>

- A bien y entendre, le liminaire de la proposition du conseil maintient la bivalence (et non pas l'ambiguïté qui serait péjoration) du concept de savoir. Maintient et pose même cette opposition comme articulation de passage. S'il en était ainsi n'y aurait-il pas risque que l'"enseignement" de la psychanalyse, même vectorisé par l'accès au ceme du manque comme opérateur d'invention, n'acquière aucune spécificité ? Et la référence explicite au dictum de Saint Ambroise n'attesterait-elle pas qu'il y a lurette que ce mode d'enseignement est effectif dans le champ de la théologie ? Aussi bien pourrait-on évoquer l'enseignement du Zen. Et puis encore l'enseignement de certaines philosophies pré-socratiques. Peut-on croire, alors, qu'il est possible d'échapper, à l'aide de ces présupposés, à l'initiation ésothérique ?
- A s'arrêter, ensuite à la deuxième proposition qui concerne "la mise en place de structure propre à tirer l'enseignement... etc" ne peut-on pas considérer qu'elle se

fonde sur une conception "politique" des buts d'une association ? En effet, de manière sous jacente, ne peut-on pas lire que les associations d'analystes n'auraient d'autre but que de se perpétuer elles-mêmes (dans leur multiplicité), sous prétexte qu'on n'aurait pas encore su tirer "l'enseignement" de l'expérience ? "Psychanalystes, encore un effort si vous voulez... etc". Cette formulation ne constitue-t-elle pas un recours aux manigances bureaucratiques pour des questions qui concernent, de fait, le travail de chacun ? N'y aurait-il pas, sous jacent à cette formulation, une dénégation du travail et des élaborations poursuivies, depuis le début des années 80, sur ces questions ? La réunion préparatoire à l'Assemblée Générale pourrait le faire accroire où n'avait valeur d'avancée, et de témoignage que ce qui était passé par les arcanes du Conseil.

- Même si on considère ces deux points comme mineurs, eu égard justement à ce que nous savons des enjeux qui trament la réalité sociale, ne pourrait-on pas penser que cette proposition du Conseil dans son ensemble témoigne des soubresauts de cette maladie de jeunesse propre au mouvement psychanalytique où il s'agit toujours d'assurer collectivement une petite particularité ? Comme si la singularité subjective du "Parlêtre" pouvait trouver son pendant dans le champ du collectif. Dans cette perspective, il n'y aurait donc pas la psychanalyse, mais la psychanalyse de tel groupe ou d'un tel, relayée par tel groupe ?

### **Adresse pour une association de psychanalystes**

Etant préalablement posé le principe du regroupement comme incontournable pour faire consister le champ de la psychanalyse, à ce moment où, à nouveau, se pose pour certaines associations et en des termes a priori ouverts, la question des motifs qui président à l'organisation d'un regroupement d'analystes, il n'est pas indifférent de rappeler les points de savoir acquis concernant ce qui opère ou non comme efficace dans leur constitution. Ainsi :

1. On ne peut ignorer qu'il ne faut plus considérer comme normal, voire comme légitime, la multiplication des regroupements fondée sur la mise en exergue de petites différences des systèmes d'énoncés ou de petites différences d'aménagements pratico-théoriques d'organisation. La défense et l'illustration de petites différences constituent autant d'argument d'autorité dont les démonstrations, aussi sophistiquées soient-elles, sont rigoureusement infalsifiables. Symétriquement, on ne peut ignorer qu'il serait illusoire de recourir à la pratique œcuménique, synchrétique, qui prétendrait installer un consensus autour d'accords

noués sur des points de doctrine isolés de tout contexte. Se déterminer, en positif ou en négatif, sur des différences d'énoncés tient de la pratique surréaliste du cadavre exquis et se révèle antagoniste aux enseignements de Freud et de Lacan concernant la dynamique de consistance de la doctrine psychanalytique.

Enfin on ne peut ignorer le risque qu'il y aurait à succomber à la tentation d'homogénéisation par le recours au dogme. On sait dans quel système social une telle option mène.

En tout état de cause, toutes ces solutions provoquent à l'exclusion et n'en finissent pas de réouvrir, dans la répétition, la problématique d'un prétendu développement séparé.

2. On ne peut ignorer que le centralisme, pyramidal et hiérarchique, est héritier d'une tradition d'abord royale puis jacobine à la française. En tant que telle, elle relève d'une conception passéiste de l'organisation sociale où le fait de s'étendre, à partir d'un centre, était signe d'existence. Conception donc erronée de l'espace et du temps. Aujourd'hui, et depuis qu'on s'est aperçu que des temps superposés coexistent au sein d'un même système organisationnel, une dynamique de l'écart est nécessaire pour qu'il y ait de l'un. Pas l'un sans l'autre. Pas de dynamique narcissique du "moi/je" mais la polarisation d'un champ à partir d'identités culturelles non hiérarchisées et non localisées. Aussi n'y a-t-il pas de "lointaine province" élaborant dans l'archaïsme de vagues thèses mineures.
3. On ne peut ignorer que pour les effets "de penser", il n'y a ni centre, ni périphérie, ni continuité. Le "penser", à l'instar du désir qui le motive, se déploie dans la discontinuité temporelle et ignore le spatial. Il n'y a donc pas de temps assigné ni de lieu géographique spécifié pour en maintenir la tension. Mais son émergence n'en dépend pas moins des conditions nécessaires. En particulier dans la reconnaissance d'un corpus théorique, comme système ouvert d'énoncés et de concepts qui constitue la doctrine psychanalytique. Il n'y a de "penser" possible que par la mise en situation d'un référent et donc par sa mise à l'écart.

Une fois affirmé ainsi le postulat d'"unicité de la psychanalyse" comme pari éthique et comme pratique de la parole qui remet en jeu le rapport de l'humain au langage dans la réinvention de chaque cure, il convient de poser comme liminaire :

- qu'on se regroupe a minima avec la volonté chez chacun de stimuler son système d'énoncés en "situation" pour en faire un support de parole ; éventuellement une pratique de lien social.
- qu'on admette que cette pratique énonciative a pour but de remanier chaque système d'énoncés ; et d'instituer une pratique du commentaire.
- qu'on interroge la spécificité de la pratique énonciative dans la psychanalyse.

C'est à ce prix qu'on peut éviter le recours à la tradition qui se justifie de l'attachement (et non de la fidélité) aux morts. Tradition qui ne peut en aucun cas servir de prétexte aux regroupements des psychanalystes. En effet la tradition, qu'elle soit psychanalytique ou autre, fonctionne comme un système d'énoncés transformables selon les principes logicomathématiques mis en évidence par Lévi-Strauss. A ce titre, la tradition n'est qu'une variante moderne de systèmes mythologiques qui font consister les groupes sociaux des sociétés sans écriture.

Si l'on veut que la psychanalyse ne soit pas assimilable à un corpus mythologique, à la suite de Freud et de Lacan, on doit bien être forcé d'admettre que la doctrine, si elle s'en démarque, ne peut s'affirmer que dans un incessant mouvement de remaniement. Freud et Lacan comme "inventeurs" de la psychanalyse s'y sont adonnés toute leur vie. Ils ont éprouvé, dans leur mode d'être personnel, la nécessité de perlaborer en permanence les concepts qu'ils avaient eux-mêmes définis. C'est uniquement sur le plan collectif qu'ils n'ont pas réussi à faire passer cette exigence. Aussi, et cela a peut-être constitué pour eux un drame, ils recourent à la solution de la tradition pour préserver la "pureté", "l'intégrité" des systèmes d'énoncés qu'ils avaient édifiés et pour préserver, du même coup, la cohésion de l'organisation des analystes. Cette incapacité doit être mise en résonance avec leur double position à l'égard du père.

Ce recours à la tradition est sans doute tenable dans l'univers scientifique et culturel de Freud et de Lacan.

A notre époque, on peut faire autre chose et poser :

1. La psychanalyse est à la charge de ceux qui la réinventent jour après jour.
2. Une polarisation du champ de la psychanalyse impose qu'il se trouve, d'une part, un référent doctrinal et de praxis (l'oeuvre de Freud ; l'oeuvre de Lacan), d'autre part, un collectif d'analystes pour en soutenir l'exigence dans le social.
3. Un tel regroupement de psychanalystes ne peut pas être identifié à un lieu géographique qui ne pourrait être que sacré.

Comme cela pense partout et dans le discontinu, nous proposons pour faire obstacle au couple infernal centralité/décentralité, une organisation de type Rhizome(2), empruntée à G. Deleuze et F. Guattari, avec trois niveaux d'instances. Trois niveaux d'instances qui actualisent la dialectique ternaire qui circonscrit le champ de la réalité sociale, comme radicalement autonome.

1. L'instance des énonciations singulières. A l'instar de ce qui se passe dans la cure grâce au protocole institué par Freud, il s'agit de ménager des lieux protocolaires où pourrait se performer du dire comme tel. Il semble qu'à certain égard le Conseil de la Convention Psychanalytique, avec son protocole particulier de candidature, n'était pas sans avoir à voir avec cette préoccupation. A ceci près qu'il fonctionnait comme instance permanente pour ceux qui y avaient accédé. Le protocole complexe du jury

de la passe ainsi que le protocole d'accueil semblent aussi se référer à cette instance aux "Cartels constitutants". L'Académie Baroque à Toulouse avait cette ambition dont le protocole était aussi de permettre la performance d'un lien social... Sans doute le protocole de la passe du côté "passant" comme prise d'acte de l'être dans la parole, participe de cette instance. Cette instance atteste de l'efficace de la transmission.

2. L'instance de la prise en compte des remaniements des systèmes d'énoncés. Pour reprendre la dichotomie lacanienne concernant la réalité sociale : "versant culture de la réalité sociale". Les modalités concrètes concernant cette instance sont les plus nombreuses et les plus explicites. Ce sont :
  - le cartel
  - la passe (côté jury et côté passeur)
  - le groupe de lecture
  - le séminaire
  - le colloque et autres
  - les relations avec les sciences affines.

C'est dans cette instance que se fixent d'une manière privilégiée "les enseignements de la psychanalyse". Expression à prendre dans sa polysémie. Ce sont ces institutions qui doivent faire obstacle à la sclérose d'une tradition.

3. L'instance des systèmes d'échanges des biens culturels. Pour reprendre la dichotomie lacanienne : "versant société de la réalité sociale". En effet, il serait bon de s'interroger sur les modalités de financement des activités d'une association d'analystes dans l'environnement économique qui est le nôtre. Le paiement de la cotisation devrait être remis à sa juste place qui est de marquage de l'engagement associatif ? Dans cette perspective, il faut envisager le financement de l'association par des moyens autres, non incompatibles avec son objet. On peut penser que l'activité d'édition et l'activité de librairie (et non pas uniquement de bibliothèque) pourront être sources de revenus. Par ailleurs, on ne peut exclure les revenus apportés par l'organisation de congrès ou de journées d'études. Ces activités pourraient s'inscrire dans des structures juridiques autres qu'associatives. Ainsi l'association, personne morale fictive, cessera de vivre de la taxation ou de la charité de ses membres au nom de la défense d'une cause.

Les analystes qui se sentiraient des affinités avec tout ou partie des questions et des propositions faites ci-dessus pourraient se regrouper pour constituer une liste qui s'engagerait vis-à-vis de la Convention Psychanalytique à réaliser cet embryon de programme qui dépasse le cadre d'une seule association.

Tout analyste qui prendrait des responsabilités d'organisation dans l'une des trois instances deviendrait, de facto, membre du Conseil d'Administration de l'association. Le Conseil d'Administration ainsi constitué élirait, pour trois ans, les représentants légaux

(Président, Trésorier, Secrétaire) qui ne pourraient pas ne pas avoir des responsabilités dans l'une des trois instances.

Les psychanalystes, qui constituent actuellement le bureau de l'invention Freudienne, se tiennent à la disposition de qui veut pour approfondir ces questions.

Cette proposition sera soumise aux associations correspondantes de L'invention Freudienne. En particulier aux "Cartels constituants" de l'analyse freudienne.